

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

CNUCED Projet 1415P: Renforcement des capacités dans les secteurs pétrolier et minier dans les économies des pays de la CEEAC

Atelier de formation sur la gouvernance de la chaîne de valeur dans le secteur extractif: renforcement des capacités institutionnelles et humaines

15-19 mai 2017, Auditorium du Ministère des affaires étrangères, Brazzaville, République du Congo

Présentation de la bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises du Congo

Présentation faite par:

Léopold NGUIMBI DEBOUMS

Chef de Projet, Conseiller à la Coordination des Structures Sous Tutelles/MPMEASI

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la CNUCED.



Brazzaville du 15 au 19 MAI 2017



**ATELIER NATIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
RESSOURCES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES IMPLIQUEES DANS
LA CHAINE DE VALEUR DE PRODUCTION ET LA GOUVERNANCE DES
RESSOURCES MINERALES EN REPUBLIQUE DU CONGO**

THEME :

**PRESENTATION DE LA BOURSE DE SOUS-TRAITANCE
ET DE PARTENARIAT D'ENTREPRISES DU CONGO.**

 **Léopold NGUIMBI DEBOUMS**

Chef de Projet,

Conseiller à la Coordination des Structures Sous Tutelles/MPMEASI

PLAN DE COMMUNICATION

Introduction.

I° IMPORTANCE ET ROLE DE LA BSTPE.

- a. Pourquoi la BSTPE au Congo.
- b. Qu'est ce que la BSTPE.
- c. Forme juridique de la BSTPE.

II° OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA BSTPE.

- a. Objectifs.
- b. Missions.

III° AVANTAGES D'ADHERER A LA BSTPE.

- a. Avantages offerts au donneur d'ordre.
- b. Avantages offerts au sous traitants.

IV° ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.

- a. Ressources financières.
- b. Ressources humaines.
- c. Secteurs couverts par la BSTPE.
- d. Conditions d'adhésion.

Conclusions.

INTRODUCTION

Le projet de création au Congo de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat d'Entreprises (BSTPE), a été retenu dans le cadre du Programme Intégré de Relance Industrielle Post Conflit (PIRI I) de 2006.

Le ministère des PMEASI a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement, des fonds destinés au financement des études de faisabilité de ce projet.

La création de la BSTPE du Congo est prévue à l'article 20 de la loi n°46–2014 du 03 novembre 2014, portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises.

La création de la BSTPE du Congo, s'inscrit dans un vaste plan d'action traduisant l'ambition des pouvoirs publics de faire du secteur des PME, le moteur de la croissance sous l'action régulatrice de l'Etat.

I°- IMPORTANCE ET ROLE DE LA BSTPE DU CONGO.

a)- POURQUOI LA BSTPE AU CONGO.

La pratique de la sous-traitance s'étant développée et répandue dans le pays, les rapports de sous-traitance et de partenariat, ont rendu nécessaire le besoin d'établir un cadre permanent, réglementaire et régulateur.

ce cadre permanent appelé BSTPE, répond donc à deux préoccupations principales :

-la 1ère concerne l'inexistence des liens interentreprises forts, pouvant permettre une intégration des entreprises nationales.

-la 2ème est relative au manque des TPE/PME performantes, compétitives et dynamiques, capables de répondre efficacement aux besoins sans cesse croissants de la sous-traitance exprimés par les grandes entreprises donneuses d'ordres.

- Le ministère des PMEASI, en application des dispositions combinées, du PIRI I, pour la République du Congo signé à Vienne en Autriche le 17 novembre 2006, de la directive du Chef de l'Etat du 15 Avril 2013 relative au contenu local, et de la loi n° 46-2014 du 3 novembre 2014 portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, entend créer la BSTPE.

b)- QU'EST-CE QUE LA BSTPE DU CONGO

La BSTPE du Congo est un centre d'informations techniques, de promotion, de développement, d'organisation et de gestion de la sous-traitance et du partenariat d'entreprises, un espace de mise en relation entre les grandes entreprises dites « entreprises principales », et les entreprises assujetties dites « entreprises sous-traitantes ».

La BSTPE est un point de rencontre, un instrument d'assistance des TPE/PME, et de régulation entre l'offre et la demande des travaux de sous-traitance

c)- FORME JURIDIQUE

Aux termes de la loi n°46 – 2014 du 03 novembre 2014 suscitée, la BSTPE du Congo est une structure de type public, dotée de la personnalité juridique, et de l'autonomie financière.

Tout en ayant le statut de structure publique, la BSTPE du Congo garde son autonomie de fonctionnement, son indépendance de gestion et de prise de décision.

Un tel dispositif, traduit la volonté de l'Etat en faveur de la mobilisation d'un vrai partenariat public-privé.

II°- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA BSTPE.

a)- OBJECTIFS.

La BSTPE du Congo poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises locales (objectif général) ;
- renforcer les relations inter-entreprises et faciliter l'accès des PME au marché public et privé ;
- encourager et favoriser le transfert de compétences et des technologies (objectif intermédiaire);
- créer des conditions de financement des sous-traitants.

b)- MISSIONS

La BSTPE du Congo a pour mission essentiellement de:

- animer, organiser, développer et gérer la sous-traitance et le partenariat d'entreprises ;
- contribuer au rapprochement des offres et des demandes de la sous-traitance et de partenariat ;
- constituer une base des données fiables et détaillée, réaliser le profilage des entreprises et assurer la veille technologique pour la mise à jour des entreprises receveuses d'ordre;
- contribuer à la promotion du principe du contenu local, organiser et favoriser les sessions de mise à niveau des PME.

III°- AVANTAGES D'ADHERER A LA BSTPE DU CONGO.

Le succès de la BSTPE du Congo est essentiellement fonction de la valeur ajoutée qu'elle apporte aux entreprises adhérentes.

La BSTPE assure le suivi des entreprises adhérentes, les informe sur des nouvelles technologies disponibles, recense leurs besoins en matière de formation et d'équipement et y apporte des réponses adéquates.

a)- AVANTAGES OFFERTS PAR LA BSTPE AU DONNEUR D'ORDRE.

La BSTPE offre les avantages suivants au donneur d'ordres :

- bénéficier des avantages offerts par la qualité et la fiabilité de la base des données (avoir accès aux informations fiables, transparentes et en temps réel sur les compétences, les équipements, les capacités techniques, les investissements, les normes et certifications, la qualité technique et la disponibilité des sous-traitants) ;
- obtenir la réduction des couts et des délais, et améliorer la qualité ;

- avoir une meilleure visibilité et découvrir des nouvelles opportunités de la sous-traitance ;
- recevoir rapidement une réponse à sa demande de cotation ;
- gagner en efficacité et en temps dans la recherche des sous-traitants ;
- permettre de localiser les entreprises qui ont les compétences techniques recherchées ;
- utiliser le portail internet de la BSTPE pour lancer des appels d'offres et présélectionner les sous-traitants ou partenaires.

b)- AVANTAGES OFFERTS PAR LA BSTPE AU SOUS-TRAITANT.

La BSTPE offre des avantages suivants au sous-traitant :

- être référencé dans la base des données en vue d'obtenir des nouveaux marchés et, ainsi augmenter son volume d'activités ;
- bénéficier du transfert de technologie, de la réduction de risques ;
- être systématiquement consulté chaque fois qu'un donneur d'ordres cherche à sous-traiter un marché ;

- avoir la possibilité d'utiliser le portail internet de la BSTPE, et y faire figurer la liste des produits ou services offerts par son entreprise ;
- bénéficier des tarifs préférentiels, des exonérations fiscalodouanieres et des abattements négociés et accordés à la BSTPE ;
- recevoir l'assistance technique et financière des donneurs d'ordres en vue de renforcer ses capacités et compétences pour être conforme aux standards internationaux ;
- Bénéficiaire systématiquement de l'assistance et de la formation de mise à niveau par le bureau régional de la CEMAC ;

IV°- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les organes d'administration et de gestion de la BSTPE du Congo sont

- le Comité de Direction et
- la Direction Générale

Les mécanismes d'organisation, d'attributions et de fonctionnement de ces organes sont détaillés dans les statuts approuvés par décret pris en conseil des ministres.

a)- RESSOURCES FINANCIERES.

Les ressources financières de la BSTPE du Congo proviennent de:

- subventions de l'Etat, des dons et legs ;
- droits d'adhésion, et des cotisations statutaires annuelles des adhérents;

b)- RESSOURCES HUMAINES.

La BSTPE emploi:

- les agents de la fonction publique;
- le personnel contractuel recruté directement par la BSTPE;
- le personnel décisionnaire et
- Les agents au titre de l'assistance technique et de la coopération.

c)- ACTIVITES (SECTEURS COUVERTS PAR LA BSTPE)

Les activités de la BSTPE concernent tous les secteurs, sauf prescription légales relatives à certains secteurs d'activités et à certaines professions.

On peut citer :

➤ les industries extractives, BTP, industries du bois, télécommunications, transports, l'électricité...

d)- CONDITIONS D'ADHESION A LA BSTPE

L'activité de la sous-traitance est libre sur toute l'étendue du territoire national, y compris dans les espaces maritimes sous juridiction congolaise.

Elle s'exerce par des entreprises ou sociétés régulièrement installées au Congo.

L'adhésion est ouverte à toute entreprise nationale ou étrangère, évoluant dans un ou plusieurs secteurs couverts par la BSTPE, quelle que soit sa forme juridique.

• CONCLUSION

Le succès de la BSTPE auprès des PME est essentiellement fonction de la valeur ajoutée qu'elle apportera à ses membres. C'est un véritable défi à relever pour une sous-traitance à la hauteur des besoins et attentes.

Afin de mieux harmoniser et rationaliser les efforts en cours et futurs, en vue de lever les barrières préalables, le MPMEASI, a pris de nombreuses initiatives pour faire avancer le projet.

On notera particulièrement les étapes suivantes:

- les missions de prospection et d'études réalisées en 2009 en Côte d'Ivoire, au Sénégal et dans plusieurs villes du pays;
- l'étude de faisabilité pour la création de la BSTPE, réalisée et validée en 2012;
- la mission de l'ONUDI en 2013 sur l'opérationnalisation de la BSTPE;
- l'étude de mise en place de la BSTPE, réalisée en 2014 par Helpage Rwanda;
- la construction du bâtiment devant abriter le siège à Pointe-Noire et l'équipement des bureaux ont été réalisés en 2016;
- le projet de loi portant création de la BSTPE se trouve au Secrétariat Général du Gouvernement;
- dans le cadre du PACIGOF, un appui à l'opérationnalisation de la BSTPE, est prévu.